
Commission des affaires européennes

CONCLUSIONS ADOPTÉES SUR L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE, EN PERSPECTIVE DU SOMMET DE BRASTISLAVA

La commission des Affaires européennes,

Vu l'article 88-4 de la Constitution,

Vu la déclaration « Plus d'intégration européenne : le chemin à parcourir » adoptée conjointement le 14 septembre 2015 par la présidente de la chambre des députés italienne, le président de l'Assemblée nationale, le président du Bundestag et le président de la chambre des députés du Luxembourg, et adoptée ensuite par treize autres présidents de parlements de l'Union européenne,

Vu l'accord de Paris sur le climat, du 12 décembre 2015,

Vu la résolution du Parlement européen sur la décision de quitter l'Union européenne à la suite du résultat du référendum au Royaume-Uni, du 28 juin 2016,

Vu la déclaration sur l'avenir de l'Europe des ministres des affaires étrangères du Triangle de Weimar, du 28 août 2016,

Considérant que la construction européenne a contribué de façon essentielle à la paix, la démocratie, la promotion des droits fondamentaux et la prospérité en Europe, et qu'elle reste la meilleure chance pour l'avenir des peuples européens et leur principal atout pour promouvoir, ensemble, une mondialisation respectueuse des humains, de leurs droits et de la planète ;

Considérant que, l'Union européenne étant fondée sur une aspiration collective au développement économique et social et à la paix, la construction d'une Europe sociale doit être une priorité ;

Considérant que l'action de l'Union européenne doit permettre d'atteindre de meilleurs résultats qu'au niveau national, par des partenariats et un dialogue renforcés ;

Considérant que, dans le contexte d'une grande instabilité et de la succession de crises de natures multiples (économiques, financières, sociales,

démocratiques, environnementales, migratoires, ...), internes et externes, la construction européenne souffre gravement et durablement, depuis plusieurs décennies, d'une absence de stratégie d'ensemble, de perspectives mobilisatrices, et d'un déficit de débat public et d'adhésion populaire,

Considérant qu'à défaut d'accord politique entre les États membres, le mouvement d'intégration est resté inachevé dans des domaines clés tels que la coordination des politiques économiques, la convergence des régimes sociaux, les contrôles aux frontières, malgré les propositions faites par la France en juillet 2015 d'approfondissement de la zone euro, qui, tout comme les tentatives de mise en place d'eurobonds en 2012, n'ont pu faire l'objet d'un consensus au sein des États membres, empêchant de fait toute sortie de la crise par le haut,

Considérant que les progrès sans commune mesure réalisés sous l'impulsion du Président de la République française depuis 2012, dans la direction d'un assouplissement de l'application du Pacte de stabilité et de la politique monétaire de la BCE, mais aussi à travers un plan d'investissement massif et une révision de la directive sur le détachement des travailleurs constituent des avancées importantes qu'il convient pérenniser et de renforcer,

Considérant que la crise des réfugiés a mis en lumière des fractures profondes et un manque patent de solidarité entre États membres, des difficultés importantes à mettre en œuvre les décisions prises par l'Union européenne, et a conduit à des remises en cause de la liberté de circulation des personnes, menaçant ainsi un des acquis majeurs de l'Union,

Considérant que l'essor des populismes et des nationalismes, à l'œuvre dans la plupart des États membres, constitue une menace directe tant pour l'Union européenne que pour la démocratie, les droits humains et la paix sur le continent,

Considérant que la confiance des citoyens envers les institutions européennes s'est fortement dégradée, mais que les enquêtes d'opinion montrent que l'attachement à l'appartenance à l'Union européenne reste majoritaire et qu'à ce titre les citoyens sont en attente d'une action forte de l'Union,

Considérant que le contrôle démocratique, la transparence du fonctionnement des institutions européennes et la responsabilité partagée et assumée des autorités sont le meilleur rempart contre la méfiance et la défiance vis-à-vis des institutions et des pouvoirs communautaires et de leurs représentants,

Considérant que les fragilités apparues à l'est et au sud des frontières de l'Union européenne impliquent de tout mettre en œuvre pour renforcer la

résilience de l'Union européenne et la consolider comme un pôle de stabilité régionale et internationale,

Considérant par ailleurs que, dans un contexte de forte interdépendance, les États membres ne peuvent répondre avec efficacité, au seul niveau national, aux défis auxquels ils sont actuellement confrontés (gestion des migrations, lutte contre le terrorisme, relance de l'investissement et de l'emploi, politique étrangère, sécurité intérieure et extérieure, lutte contre le changement climatique, protection de l'environnement, sécurité énergétique, ...)

Considérant que face aux menaces identifiées et qui entraînent pour la première fois dans l'histoire de l'Union un risque réel de dislocation, un sursaut politique de solidarité européenne est indispensable, pour redonner un sens et renouer la confiance en l'Union,

Considérant que ce sursaut pour une union renouvelée doit se manifester par un plan d'intégration renforcée, avec un cap politique clair et partagé, à travers des actions concrètes dans les domaines prioritaires – pour lesquels, dans une logique de subsidiarité, l'action de l'Union apporte une réelle valeur ajoutée – assorties d'un calendrier et des moyens nécessaires, notamment budgétaires,

Considérant que cette refondation démocratique et sociale doit être nourrie d'un dialogue étroit avec les citoyens européens, et porter sur les domaines pour lesquels ceux-ci sont prioritairement en attente d'une action efficace de l'Union,

Considérant que cette refondation doit comporter un approfondissement de la démocratie européenne, passant en particulier par un renforcement de sa dimension parlementaire, associant de façon complémentaire le Parlement européen et les parlements nationaux, dans leurs champs de compétences respectifs,

Considérant que le processus d'intégration ne peut qu'être différencié, pour que la volonté d'aller de l'avant de certains États membres ne soit pas entravée par ceux qui ne la partagent pas,

Considérant qu'il convient, au moins dans un premier temps, de privilégier les actions communes pouvant être conduites sans modification des traités,

Considérant que la France a, depuis le début de la construction européenne, une responsabilité et un rôle particulier en Europe, s'agissant notamment de sa capacité d'initiative, de proposition, au service de l'intérêt général européen, qu'elle doit pleinement assumer, afin d'être en capacité de convaincre et d'entraîner ses partenaires,

Considérant que ce rôle doit être assumé dans le cadre de la poursuite d'un dialogue étroit avec l'Allemagne, pour déboucher sur des propositions concrètes rapides, indépendamment des échéances électorales de l'année 2017,

Considérant que la France et l'Union européenne ont de longue date pris conscience de l'urgence des enjeux climatiques et se sont à ce titre fixés des objectifs ambitieux conciliant développement économique, innovation, justice sociale et faible empreinte carbone,

Considérant qu'à l'issue du référendum britannique du 23 juin 2016, et compte tenu des menaces de tous ordres pesant à l'heure actuelle sur l'Union européenne, la réflexion collective sur son avenir est activement relancée entre États membres, et qu'un sommet européen doit se réunir à ce propos à Bratislava le 16 septembre, à l'invitation de la présidence slovaque,

Considérant les propositions ambitieuses du Président de la République dans le cadre de son discours devant les Ambassadeurs appelant à la mise en place rapide d'un corps de gardes-frontières européens, le lancement d'une coopération structurée en matière de défense, le doublement du plan « Juncker » d'investissement, une véritable harmonisation sociale et fiscale, la création d'une capacité budgétaire de la zone euro et la possibilité pour tout jeune de bénéficier d'un programme de mobilité européen,

Considérant qu'il convient que les parlements nationaux participent à la réflexion engagée, notamment en indiquant les priorités politiques, dans le cadre d'une démarche d'ensemble, qu'ils souhaitent proposer à l'Union,

1. Affirme son attachement à poursuivre le processus d'« une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe », inscrit au préambule du traité de l'Union européenne ;

Approfondir la démocratie parlementaire européenne

2. Appelle à un approfondissement démocratique de l'Union, qui s'incarne notamment dans la formalisation de la capacité des parlements nationaux à être force de proposition législative au niveau européen (« cartons verts »), la mise en place d'un parlement de la zone Euro, apte à exercer un contrôle démocratique sur la gestion collective de la zone par les gouvernements, la confirmation institutionnelle de la prise en compte du résultat des élections européennes pour la désignation par le Conseil du président de la Commission européenne, l'organisation annuelle d'un Congrès, composé des membres du Parlement européen et de représentants des parlements nationaux, pour entendre le discours sur l'état de l'Union du président de la Commission européenne et débattre des priorités de l'Union ;

Renforcer l'intégration de la zone euro

3. Propose un renforcement de la gouvernance de la zone euro, outre la création d'un parlement de la zone euro, par l'institution d'une présidence stable de l'Eurogroupe, la mise en place d'un budget propre à l'Union Économique et Monétaire, au service de l'investissement et de l'emploi, et la mise en place progressive d'une expression unique des pays de la zone euro dans les organisations économiques et financières internationales ;

Soutenir les économies européennes par l'investissement et favoriser la convergence sociale et fiscale

4. Préconise un plan de convergence fiscale progressif, assorti éventuellement de coopérations renforcées, contribuant à une convergence des économies et des systèmes de protection sociale européens, et à la poursuite résolue de la lutte contre l'évasion fiscale, dans des conditions loyales de concurrence ;
5. Demande une prolongation du « plan d'Investissement pour l'Europe » au service de l'investissement, se traduisant par le doublement des financements de la première phase du plan, et donnant la priorité à la transition énergétique ;
6. Soutient l'achèvement rapide de l'union bancaire par la mise en place d'un système européen de garantie des dépôts ;

Développer les capacités budgétaires de l'Union

7. Considère que les capacités budgétaires de l'Union doivent être renforcées à l'occasion du débat à mi-parcours sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020, pour s'adapter à la relance de l'Union, conforter la politique agricole commune et la politique de développement régional, en tant que principales politiques intégrées de l'Union porteuses de solidarité européenne, et décider par ailleurs la mise en place de véritables ressources propres, comme prévu par le traité sur le fonctionnement de l'Union (TFUE), notamment par l'instauration d'une taxe sur les transactions financières ;

Concrétiser l'Europe sociale

8. Demande un développement sensible de la dimension sociale de l'Union, à travers notamment l'adoption d'un socle minimal des droits sociaux, la coordination des systèmes de sécurité sociale, un renforcement de la Garantie pour l'emploi des jeunes, l'aboutissement rapide des négociations relatives au renforcement des règles sur le détachement des travailleurs, fondé sur le principe

« à travail égal, salaire égal », la mise en place d'une assurance chômage européenne, complémentaire des systèmes nationaux, la généralisation de salaires minimaux nationaux dans tous les pays de l'Union et leur convergence progressive ;

Développer une politique migratoire commune et solidaire

9. Préconise une intégration renforcée des politiques migratoires, par la mise en place rapide d'un contrôle effectif des frontières extérieures communes, le rétablissement, en conséquence, de la liberté de circulation entre États membres, la mise en place de couloirs d'immigration légale sécurisés, une répartition des demandeurs d'asile équitable entre les États membres et la réforme du règlement de Dublin, prévoyant des règles communes en matière d'octroi de l'asile ;

Lutter ensemble contre le terrorisme

10. Demande un renforcement de l'action de l'Union européenne en matière de lutte contre le terrorisme, par une action coordonnée dans le domaine de la prévention et la promotion de nos valeurs communes de paix, de tolérance et de solidarité, une coopération renforcée des polices, des pouvoirs accrus pour Europol et Eurojust, la mise en place rapide d'un parquet européen, dont la compétence serait étendue au terrorisme et à la lutte contre la criminalité transfrontière ;

Lutter contre le changement climatique, mettre en œuvre l'Union de l'énergie et protéger l'environnement

11. Considère que l'Union européenne doit maintenir sa position pionnière en matière de lutte contre le changement climatique, en ratifiant rapidement l'accord de Paris, en mettant en œuvre les engagements déjà pris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de baisse de la demande et de développement des énergies renouvelables, en renforçant les objectifs fixés en matière d'efficacité énergétique et les actions engagées sur le prix du carbone, notamment en réformant rapidement le marché des droits d'émission de gaz à effet de serre ;
12. Demande la mise en place d'une taxation carbone aux frontières de l'Union et l'instauration d'un mécanisme de détermination d'un prix du carbone encadré au niveau international ;
13. Souhaite la concrétisation des priorités fixées dans le cadre de l'Union de l'énergie, notamment en matière de sécurité énergétique,

à travers une intégration européenne renforcée des contrats d'approvisionnement et des réseaux ;

14. Soutient le renforcement de l'action de l'Union en matière de protection de l'environnement, notamment de la santé environnementale et de la biodiversité, au niveau européen, comme au plan international ;

Approfondir l'action commune en matière d'éducation et de culture

15. Appelle à un renforcement des programmes d'échanges et de rencontres dans tous les domaines (sciences, technologie, langues, culture, ...), pour que tous les Européens, et en particulier les jeunes, puissent participer à un programme de mobilité, favorisant ainsi les échanges, la compréhension mutuelle et le sentiment d'identité et de citoyenneté européennes ;
16. Appelle pour cela les États membres à s'engager en faveur de la création d'un véritable passeport européen pour la mobilité donnant à la possibilité à tout jeune à partir de quinze ans de faire un séjour à l'étranger à partir du collège, de s'engager dans le cadre d'un volontariat ou d'un service civique dans un autre pays de l'Union européenne et d'avoir accès, conformément au droit des États membres, à des dispositifs d'information, d'aide à la formation et à la recherche d'emplois en Europe ;
17. Estime nécessaire un développement de la politique culturelle de l'Union, par des initiatives concrètes, telles que l'année européenne du patrimoine culturel, en faveur de la création, de la promotion et de la diffusion des œuvres, propices à stimuler le partage d'une culture commune ;

Mettre en place une politique industrielle européenne

18. Souhaite la mise en place d'une stratégie industrielle européenne, co-élaborée avec les acteurs économiques et assise notamment sur une politique européenne de la recherche et de l'innovation renforcée, tant dans les domaines scientifiques que sociétaux, via des programmes communs de recherche ;

Agir efficacement dans le monde, au service de la sécurité, de la paix et du développement durable

19. Préconise un renforcement de l'action commune de l'Union dans le monde, au service de la sécurité, de la paix et du développement,

dans le cadre de la nouvelle stratégie européenne en matière de politique étrangère et de sécurité ;

20. Souhaite un renforcement de la politique de sécurité et de défense commune, reposant sur un livre blanc de la défense européenne, visant à la construction progressive de l'autonomie stratégique de l'Europe, en engageant toutes les possibilités prévues par le traité de Lisbonne, notamment la mise en œuvre de la coopération structurée permanente, la promotion du rôle de l'Agence européenne de Défense dans la coopération entre les États-membres, et le renforcement des financements possibles par le budget de l'Union des opérations militaires d'intérêt commun ;
21. Est favorable à une représentation commune de l'Union au sein des organisations internationales, permettant à l'Europe de parler d'une seule voix ;
22. Souhaite que la négociation des accords commerciaux entre l'Union européenne et ses partenaires associe en amont les parlements nationaux, soit menée de façon transparente et que les parlements les ratifient. Ces accords doivent être conclus dans le respect des préférences collectives des Européens en matière d'éthique, de travail, de santé, de sécurité environnementale et alimentaire, d'agriculture, de droits humains, de droits du vivant et de protection de la vie privée ;
23. Soutient par conséquent pleinement la demande de la France de mettre un terme aux négociations actuelles entre l'Union européenne et les États-Unis visant à l'établissement d'un partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement ;
24. Souhaite que la politique européenne en faveur du développement soit renforcée pour accompagner plus efficacement les pays défavorisés sur la voie du développement durable.